Ne jetez plus vos feuilles mortes, vos branchages ni vos tontes de pelouse !

1 HEURE DE PAILLAGE =
10 HEURES D'ENTRETIEN EN MOINS !

Pailler, c'est

Moins de désherbage : les graines ne montent plus, les produits chimiques ne sont donc plus nécessaires.

Moins d'arrosage : on arrose 5 fois moins. Le paillis agit comme une couverture de protection et garde l'humidité au sol.

Moins d'allers et retours en déchetterie : on recycle les tontes, les feuilles mortes et les branchages sur place.

Moins de bêchage et de binage. Le paillage permet de garder la souplesse de la couche terrestre en favorisant la vie microbienne du sol.

Récupérez puis broyez vos feuilles mortes avec votre tondeuse.

Mais c'est aussi

Plus naturel : ***plus besoin de produits chimiques***. Le paillage abrite et protège les animaux auxiliaires.

Plus d'économie : ***plus d'achat d'engrais***. Le paillage permet de nourrir le sol gratuitement. Il joue le rôle d'engrais pour les plantes.
De plus, ***plus besoin d'investir dans un broyeur coûteux***, vous pouvez aussi valoriser vos branchages (l'épaisseur des branches ne doit pas dépasser 1 cm de diamètre pour les thuyas, lauriers, palmes). Il est également possible de valoriser les feuilles mortes en les broyant avec une simple tondeuse.

Le paillage, mode d'emploi

1. La terre doit être parfaitement **désherbée**.

2. **Aérer** la terre en la bêchant.

3. **Epandre le paillage** en une couche de 2 à 10 cm environ. Rajouter régulièrement quelques centimètres.

ou

Apporter du compost en surface puis pailler par-dessus.

4. **Arroser** avant et après avoir mis en place le paillis.

Pensez à broyer vos branchages avec votre tondeuse.

Paillez vos massifs et vos potagers !

Quels déchets végétaux utiliser ?		Comment
Tontes de pelouse :	*Fraiches :*	*En couche mince (2 cm). A renouveler régulièrement.*
	Séchées :	*Jusqu'à 10 cm d'épaisseur.*
Tailles de haies et brindilles (Ø < 1 cm)		*Broyées à la tondeuse. Jusqu'à 10 cm d'épaisseur.*
Feuilles mortes broyées		
Fleurs et plantes fanées		

Une question ?

Contacter Mme Fatima PARDON
au **03.85.38.44.39**
ou **f.pardon@camval.com**

Pôle environnement :124, rue du Grand Pré 71000 MACON

CAMVAL
Communauté d'Agglomération Mâconnais - Val de Saône